



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06021

Numéro SIREN : 814 395 083

Nom ou dénomination : 1001 BOISSONS

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2017 sous le numéro de dépôt A2017/013949



4862653

Dénomination : 1001 BOISSONS
Adresse : 37 rue de la République 69120 Vaulx-en-velin -
FRANCE-
n° de gestion : 2015B06021
n° d'identification : 814 395 083
n° de dépôt : A2017/013949
Date du dépôt : 11/05/2017

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 20/12/2016



4862653

1001 BOISSONS

Société par Actions Simplifiée Unique
Au capital de 1 000 Euros

Immatriculée au RCS de LYON sous le n° 814 395 083

Siège social : 37 Rue de la République
69120 Vaulx en Velin

AGE du 20 DECEMBRE 2016

L'an deux mille *Seize*, le 20 D2CEMBRE 2016, à 14 heures,

Sont présents en leur qualité d'associés de la SASU **1001BOISSONS**, Société par Actions Simplifiée Unique, au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 EUROS chacune :

- Mr HAUTEMAYOU Mélik, à concurrence de 100 actions

Portant les numéros 1 à 100

en rémunération de son apport en numéraire, ci 100 actions

Total égal au capital social

100 actions

Monsieur HAUTEMAYOU Melik, préside l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Agrément de la cession d'actions à intervenir le 20/12/2016 par laquelle :

a. Mr HAUTEMAYOU Mélik cède 100 actions à Mr TOUIZRAR Kamel,

2 Prix de vente de 100 actions détenues par Mr HAUTEMAYOU Mélik:

b. Mr HAUTEMAYOU Mélik cède 100 actions à Mr TOUIZRAR Kamel au prix de 1 000 euros,

M.H.

K.T.

PREMIERE RESOLUTION

Agrément de la cession d'actions à intervenir le 20/12/2016 par laquelle :

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Vente de 100 des actions détenues par Mr HAUTEMAYOU Mélik qui l'accepte au prix de 1 000 euros,

Mr HAUTEMAYOU Mélik reconnaît être rempli de l'ensemble de leurs droits en ce qu'il a reçu ce jour respectivement la somme 1 000 euros, correspondant à la valeur de leurs actions.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés ont désigné, en qualité de Président, à compter du 20 décembre 2016 et pour une durée *indéterminée*, Mr TOUIZRAR Kamel demeurant 9 Chemin Pierre Dupont – 69120 Vaulx en Velin en remplacement de Mr HAUTEMAYOU Mélik démissionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

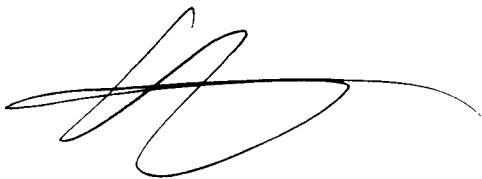
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Saint Priest, le 20 décembre 2016

HAUTEMAYOU Mélik

TOUIZRAR Kamel

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a circular shape with internal strokes and a long horizontal stroke extending to the right.